

CTPR du 15 février 2006
Motion des représentants du personnel

**HALTE AU DEMANTELEMENT DE LA CHAINE PATRIMONIALE
DES DRAC**

Le patrimoine monumental est à l'origine du ministère. Son traitement s'est développé en une chaîne cohérente comprenant l'étude, la protection, la conservation et la mise en valeur.


En décidant le transfert des SRI aux régions, la chaîne patrimoniale de la DRAC va se trouver amputée d'un service d'étude alors qu'il y a une relation étroite et féconde entre l'étude par le SRI et la protection par la CRMH.

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires (ordonnance du 8 septembre 2005 dont le décret d'application est en préparation) s'attaque au volet conservation en retirant à la CRMH le contrôle réel de la qualité des travaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage donnera tout autant sinon plus de travail à la CRMH sans le pouvoir de décision.

D'autres projets sont évoqués qui vont tous dans le sens d'un désengagement des services déconcentrés de l'état en matière de conservation du patrimoine et d'un abandon des missions garantes d'une restauration de qualité.

Sans en attendre davantage, l'intersyndicale de la DRAC et des SDAP de Franche-Comté s'élève solennellement contre le démantèlement de la chaîne patrimoniale des DRAC, exige le maintien de la maîtrise d'ouvrage par l'Etat dans l'intérêt des monuments, mais aussi de la plupart des communes et des propriétaires.

Les représentants du personnel

CGT
C. Capraro


FSU
CFDT
J. A. Richard
Patrick Blondin

SUD
R. Eck
R. ECK